

**COMPTE RENDU DU CONSEIL CITOYEN
DU VENDREDI 11 janvier 2019
A la salle Montaigne de 17h30 à 19h30**

Présents : 23 personnes

- 17 sur 28 membres du Conseil Citoyen
- Elus et partenaires associés : 6 personnes

Excusés : 6 personnes

Absents : 5 personnes

DEROULEMENT DE LA SEANCE

- + Validation du dernier compte-rendu
- + Organisation prise de note et compte-rendu par les conseillers citoyens
- + Accueil des nouveaux membres du conseil citoyen
- + Formation des conseillers citoyens
- + Réponses aux questions posées par le conseil citoyen lors de la dernière séance
- + Modifications de fonctionnement du conseil citoyen
- + Autres actualités

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Aucune remarque : le compte-rendu est validé.

ORGANISATION PRISE DE NOTES ET COMPTE-RENDU

- ❖ 3 conseillers sont volontaires pour prendre des notes et travailler le compte-rendu avec l'appui des agents du Grand Auch Cœur de Gascogne.

ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL CITOYEN

- ❖ Présentation de tous les membres présents : citoyen-ne-s, associations et partenaires du Conseil Citoyen (OPH32, GACG, Préfecture,...) et d'une nouvelle conseillère pour le « collège habitants » et une conseillère pour le « collège associations » - GEAG (groupement d'employeurs pour les associations gersoises).
- ❖ Pascale Mével excusée et félicitée pour cause de réception de la médaille du travail.

- ❖ Explication de la part des membres sur le fonctionnement ou leur ressenti sur le Conseil Citoyen :
 - œuvre pour l'intérêt commun sur le quartier du Grand Garros
 - répartition entre les 2 collèges habitant-e-s/membres associations
 - instance obligatoire dans le cadre du Contrat de Ville avec participation à tous les ateliers en rapport avec ce contrat
 - possibilités de formations avec localement un petit budget affecté
 - présentation d'actions par des représentant-e-s d'associations ou d'organismes institutionnels
 - existence d'une charte de fonctionnement rédigée ensemble
 - les membres du Conseil Citoyen peuvent être amenés à siéger dans différentes instances, des jurys comme celui de choix de résidence d'artistes, dans des comités de pilotage comme celui de la rénovation urbaine du quartier ...
 - renouvellement régulier des membres

FORMATION DES CONSEILLERS CITOYENS

- ❖ Le prestataire choisi, l'atelier théâtre « Arc-en-ciel », interviendra sur le thème du « Vivre Ensemble » en dehors du Conseil Citoyen, probablement un samedi matin.
- ❖ Le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) devrait proposer un nouveau cycle de formation sur la phase opérationnelle de la rénovation urbaine (4 j. et 8 sessions). Seront prioritaires les conseillers citoyens qui n'auraient pas suivi de formation à l'École de renouvellement urbain (Aubervilliers).

REPONSES AUX QUESTIONS DU CONSEIL CITOYEN DE DECEMBRE

- ❖ Organisation du goûter de fin d'année pour les seniors : comment sont transmises les invitations par le CIAS ?
 - Par voie de presse et dans le « Vivre à Auch », le magazine de la Ville
 - Sur le site internet de la Ville
 - Certaines personnes sont invitées directement car répertoriées comme adhérentes
 - L'ensemble des personnes âgées ne reçoit pas un courrier individuel
- ❖ Le plan du quartier avec les modifications est-il consultable ?
 - Oui, un plan d'ensemble est visible à la Maison du Projet
 - Sur le site internet
- ❖ Le maître d'œuvre a-t-il été déjà choisi ?
 - Non, car c'est encore trop tôt
 - Un cahier des charges est encore à produire. Le Conseil Citoyen y apportera ses propositions et y aura accès mais n'en sera pas l'auteur
- ❖ Comment s'assurer que l'ensemble des rénovations du quartier sera cohérent ?
 - Un urbaniste sera présent afin de coordonner les actions du ressort de la Ville (plutôt voirie et travaux) et celles de l'OPH32 (constructions)

- Une expertise dite d'usage sera demandée par l'OPH32 auprès du Conseil Citoyen à 2 niveaux :
 - Réflexion à avoir sur le fonctionnement au quotidien
 - Reproduire ce qui s'est fait pour la déconstruction
- fin janvier 2019, il devrait y avoir près de 95% des habitant-e-s impacté-e-s par les travaux de démolition qui auront été sollicité-e-s pour une proposition de relogement. L'objectif serait d'assurer 50% de ces relogements hors quartier. A ce jour, près de 40 % des personnes seulement souhaitent y rester. Cela concerne 89 personnes pour 110 logements impactés et seuls sont disponibles 45 logements sur le quartier.
- Des représentant-e-s des locataires seront-ils associé-e-s dans les choix de relogement ? Non, car les dossiers sont individuels et contiennent des données personnelles.
- Les bâtiments qui seront détruit ne seront plus proposés au logement sauf cas exceptionnel ou « effet tiroir ». Cela n'empêche pas quiconque de déposer un dossier de demande.
- Sur certains secteurs, il est prévu des promoteurs privés : seront-ils soumis aux mêmes règles (d'urbanisme) que les logements sociaux ? Oui.

MODIFICATIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CITOYEN

- ❖ Comment redynamiser le fonctionnement du Conseil Citoyen ?
 - Constat : Il est noté un manque de propositions
 - Trop de partenaires institutionnels : ne devraient être là que ponctuellement et à la demande du Conseil Citoyen mais recevront quand même tous les comptes rendus.
 - Rééquilibrage nécessaire entre les 2 collèges
 - Comment dégager du temps de travail ?
 - Est-il nécessaire de faire un listing de toutes les activités du quartier chaque mois ?
 - Retour des réunions auxquelles participent des membres du Conseil : peut-être ne faut-il plus un compte-rendu complet mais privilégier 2 ou 3 idées principales ?
 - Lors du prochain Conseil, définir les sujets sur lesquels on peut travailler.
- ❖ Comment rendre le conseil citoyen plus autonome ? Inviter ponctuellement les partenaires institutionnels.
 - Les expériences d'autres conseils citoyens (entendues lors de formations) montrent que l'animation est essentielle. Elle est en général constituée de 2 personnes, l'une qui anime, l'autre qui organise mais il n'est pas besoin d'une ou un responsable.
 - Ceux des conseils citoyens qui sont les plus dynamiques ne passent pas autant de temps à relater des activités passées ou à venir ni à présenter des doléances.
- ❖ Autres propositions :
 - Du temps à passer pour creuser un thème précis doit être pris afin de redonner un nouveau souffle à notre Conseil citoyen
 - Travailler en sous-groupes

AUTRES ACTUALITES

- ❖ Retour sur la participation au jury de choix de la résidence d'artiste : Marth'O (calligraphie, illustration,...) basé sur la qualité d'animation, l'accessibilité de ce qui a été présenté et programme plus intergénérationnel.
- ❖ Point sur la localisation des différentes associations et organismes du Quartier :
 - Un grand plan est prévu avec zoom sur toutes les associations
 - Un petit flyer est en cours de rédaction
 - le panneau spécifique au 36, rue des canaris, est du ressort de l'OPHLM, propriétaire : courrier sera adressé à M. Boutines
- ❖ Point sur les tirages au sort pour les nouveaux membres du collège 1:
 - Sur les 100 premières adresses choisies par tirage au sort, 6 retours dont 4 négatifs (pour des questions d'âge, de capacité ou d'indisponibilité le vendredi soir)
- ❖ Point de vue des nouveaux membres présents à ce Conseil citoyen de janvier : beaucoup d'informations d'un seul coup ; découverte ; impression qu'il y a beaucoup de choses engagées et du travail !

DATES A VENIR

- ✚ Comité stratégique du Contrat de ville le 28/01. Se faire connaître le plus rapidement possible et au plus tard le 18 janvier car préparation en amont nécessaire.
- ✚ La prochaine séance du Conseil Citoyen est prévue **le vendredi 1^{er} février 2019 à la salle Montaigne** (invitation ci-dessous). Ce sera une soirée « crêpes » : **à vos poêles !!!**

Fin de la séance : 19h25 suivie du partage de la galette traditionnelle de début d'année